

# INFO CORONAVIRUS

03 NOVEMBRE 2020 - N°60

## LE SERVICE CONTINUE...

### sur le terrain et à domicile

Une nouvelle période de confinement a commencé vendredi 30 octobre 2020. De nombreux services restent ouverts. Conformément aux consignes gouvernementales, beaucoup d'agent-e-s travaillent désormais à domicile, lorsque leur activité le permet.



### Dans ce contexte, le département des ressources numériques (DRN) rappelle les règles fondamentales de sécurité numérique :



- **séparez bien vos usages** professionnels et personnels
- **ne faites pas en télétravail ce que vous ne feriez pas au bureau** (la [charte des usages numériques](#) et la [charte administrateur](#) restent applicables)
- **sécurisez votre connexion WiFi** pour éviter toute intrusion sur votre réseau qui pourrait être utilisée pour attaquer le système informatique de Nantes Métropole (mot de passe long et complexe + chiffrement de votre connexion en WPA2).
- **sécurisez votre box Internet** : dans un mode dit "routeur" qui rend invisible tous les équipements de votre domicile depuis Internet. Le pare-feu activé par défaut doit rester actif.
- **méfiez-vous des messages inattendus** reçus par messagerie (email, SMS, tchat, etc.). Demandez toujours confirmation à l'émetteur par un autre moyen. Il peut s'agir d'une **attaque par hameçonnage** (phishing), de l'envoi d'un virus par pièce-jointe, d'un lien vers un site piégé, ou d'une d'arnaque aux faux ordres de virement. Une page sur Naonantes explique ces risques : [https://naonantes.nantesmetropole.fr/jcms/p\\_1324278/fr/securete-de-l-information](https://naonantes.nantesmetropole.fr/jcms/p_1324278/fr/securete-de-l-information)
- **n'installez vos applications que dans un cadre « officiel »** (après accord du DRN ou depuis des sites officiels) et évitez les sites suspects (téléchargement, streaming, etc.)





## + D'INFO SUR NAONANTES

Pour en savoir plus sur les outils numériques liés au travail à domicile, consultez la rubrique « Mes ressources / Travailler à distance »

### Demande de nouveaux équipements

Depuis mars dernier, 1145 PC portables ont été déployés par le DRN afin de faciliter le travail à distance. Ce déploiement est toujours en cours. Si vous avez besoin d'un nouvel équipement informatique, transmettez votre demande à votre encadrant·e, qui la relatera au G2i. Les demandes des personnes vulnérables seront prioritaires. Les demandes complémentaires feront l'objet d'un arbitrage de la direction générale des ressources (DGR).

### Déploiement des ordinateurs portables

Il se poursuit. Cela nécessite que les agent·e·s soient sur site pour réceptionner leur matériel portable. Dans ce cadre, il est important de ne pas refuser le rendez-vous proposé par Mismo.

### Nouvelle carte SIM

Il est également essentiel que les agent·e·s équipé·e·s d'un téléphone portable viennent chercher leur nouvelle carte SIM avant la migration Bouygues le 17 novembre prochain.

## RECONFINEMENT – LES SERVICES OUVERTS



### ÉCOLES, PÉRISCOLAIRE, CENTRES DE LOISIRS

- L'accueil et la restauration scolaire
- Les centres de loisirs
- La Ville de Nantes fournit des masques aux enfants qui n'en disposent pas à leur arrivée à l'école le matin ou au centre de loisirs, en lien avec ses partenaires (Éducation nationale, l'Accoord et Léo Lagrange ouest).



### CRÈCHES

- Les crèches municipales restent ouvertes avec un protocole sanitaire renforcé.



### EHPAD

#### Les visites en chambre dans les EHPAD de la Ville de Nantes sont possibles selon les conditions suivantes :

- Horaires des visites : 14h30 – 17h30 (durée max : 1 heure sur rendez-vous exclusivement) - 2 personnes par visite - 12 visites / jour possibles
- Les créneaux de visite le week-end seront prioritairement réservés aux personnes qui travaillent et/ou qui ne peuvent pas venir en semaine
- Aucune autre circulation dans le bâtiment
- Réduire les interactions sans masque : éviter de boire et de manger durant la visite

Les appels en visio-conférence sur demande sont toujours possibles selon des modalités fixées par chaque établissement.



## TRANSPORTS

- **L'offre habituelle de transport est maintenue en journée.** Le soir, seules les lignes 1, 2, 3 et 4 fonctionnent normalement ; les autres s'arrêtent à 22h30.



## MASQUES

- **Le masque est obligatoire dans l'espace public** dans toutes les communes de Nantes Métropole.
- **La distribution de masques** pour les publics les plus fragiles est maintenue auprès du CCAS et en contactant Allô Nantes. Par ailleurs, 700 masques inclusifs sont actuellement expérimentés dans différents services publics municipaux avant une phase de déploiement plus large.



## ÉTAT CIVIL

- Les mariages : **maximum 6 personnes.**
- Les cimetières. Pour les obsèques : **30 personnes maximum.**



## SERVICES PUBLICS

- Les services d'accueil au public de la **mairie centrale**, des **mairies de quartier** et du **CCAS** : **horaires habituels.**
- **La Maison de la Tranquillité Publique est ouverte** : 8h30-13h et 14h-17h.
- **Les pôles de proximité** sont ouverts aux horaires habituels.



## PARCS, JARDINS ET JARDINS FAMILIAUX

- **Les parcs et jardins demeurent ouverts au public** : horaires habituels.
- Les jardins familiaux : **jardinage uniquement.**



## MARCHÉS

- **Les 17 marchés nantais restent ouverts pour les denrées alimentaires.**
- Pour le marché de Talensac, **une jauge est fixée** à l'intérieur de la halle.



## COLLECTE DES DÉCHETS

- **Toutes les collectes** des déchets des habitants et professionnels.
- **Les déchèteries** : sur l'attestation, cocher "Convocation judiciaire ou administrative et rendez-vous dans un service public".
- **La collecte des encombrants.**
- **La collecte des déchets alimentaires** du secteur-test de Nantes Nord.
- **Les rendez-vous de distribution Trisac** et le Comptoir du Tri de Nantes.
- **Les composteurs collectifs citoyens.**



## ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

- **Les clubs professionnels sont autorisés** : entraînements et matchs à huis clos.
- **Les locaux professionnels des associations** dont les salariés ne peuvent avoir recours au télétravail.
- **Bibliothèques et médiathèques** : la remise en service d'un drive pour les prêts de livres est en préparation.
- **Le Conservatoire est partiellement ouvert**, en présentiel, pour les élèves inscrits dans les classes à horaires aménagés, pour les primaires, collèges et lycées, en troisième cycle et en cycle préparatoire de l'enseignement supérieur.



## DÉMÉNAGEMENTS

- **Les particuliers peuvent déménager** : se munir d'un justificatif de l'entreprise de déménagement, de l'attestation de demande d'occupation de l'espace public ou de tout type de document justifiant la location d'un véhicule pour transporter le mobilier/cartons...
- Sur l'attestation, cocher « **motif familial impérieux** »
- Attention, la jauge maximale sur la voie publique est de **6 personnes.**



## URBANISME

- **Les rendez-vous déjà pris** sur des dossiers d'urbanisme, pour les professionnels comme pour les particuliers, sont maintenus.
- Les habitants peuvent **déposer et se voir délivrer des autorisations d'urbanisme.** La Direction de l'Urbanisme reste ouverte aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- **Pour plus de renseignements** et pour prendre rendez-vous : urbanisme\_nantes@listes.nantesmetropole.fr ou 02 40 41 59 55, les mardis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h30.